P'tit Journal

n° 71 semestriel avril 2023

Saint-Victor-Montvianeix

informations communales

Le Thuel

SOMMAIRE

2 Édito du Maire - Recensement citoyen
3 État-Civil - Économie d'énergie
4 Travaux - Nouvelle obligation déclarative
5-6 Finances communales
7-8 Commémoration - Vie associative - Nouveautés
9 Vie communale
10 Culture
11 Espace VTT - ADIL
12 Le coin des enfants
13 Agenda

ÉDITO DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

Le printemps qui s'annonce de belle manière vous permets de retrouver notre P'tit Journal.

En cette période troublée par des mouvements sociaux, une guerre qui s'enlise en Europe et une économie désorientée, SAINT-VICTOR semble un havre de paix. Nous enregistrons toujours de nouvelles arrivées en résidence principale, garantie de la pérennité de notre commune.

Je remercie particulièrement ceux qui la font vivre, que ce soient les associations comme le Comité des Fêtes qui propose toujours des activités rassemblant de nombreux visiteurs, l'Amicale Laïque qui fédère les habitants de Pitelet et des environs ou bien le Club Rural qui enregistre l'arrivée de nouveaux membres de plus en plus jeunes ; mais aussi les artisans qui ont choisi d'installer leur activité ici. Merci à ceux qui prennent soin de leur village en le fleurissant ou, simplement, en l'entretenant.

Quelques projets vont peut-être percer cette année comme la réorganisation du cimetière ou l'avenir de l'ancienne école des filles au Bourg, qui étaient un de nos objectifs.

Comme d'habitude, nous allons essayer d'assurer un bon état des routes et chemins, celles-ci sont non seulement empruntées par les habitants, mais aussi par de nombreux visiteurs, donnons leur envie de s'intéresser à notre commune.

Par ailleurs, le conseil municipal tenant compte de la hausse significative tant du coût de la vie que des impositions, a décidé de ne pas augmenter les bases communales d'imposition.

Bonne lecture et, comme on dit chez nous, « ménagez-vous ».

Le Maire,
Serge FAYET.

RECENSEMENT CITOYEN

Journée Défense et Citoyenneté

Bientôt 16 ans ! **PENSEZ AU RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE**

Qui ?

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.
Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pourquoi ?

Le certificat de participation à la JDC est indispensable pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire...).
Le recensement citoyen obligatoire (RCO) dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes, ainsi que l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

Comment ?

Présentez-vous en Mairie, munis des documents suivants : pièce d'identité, livret de famille et justificatif de domicile. Le secrétariat vous remettra une attestation de recensement.

N'oubliez pas de vous inscrire sur le site majdc.fr à l'adresse suivante :
https://presaje.sga.defense.gouv.fr

Édition : Avril 2023/ Responsable de publication : Serge FAYET, Maire / Document imprimé par nos soins

ÉTAT CIVIL

Décès

MONCHALIN Monique épouse MAYET, 77 ans, décédée le 02 octobre 2022 à Thiers

BOST Ginette épouse PRUGNE, 95 ans, décédée le 1er novembre 2022 à Nevers (Nièvre)

THEVENET Alice épouse YTOURNEL, 101 ans, décédée le 20 décembre 2022 à Lezoux

THOULY Marcelle épouse DEFIX, 94 ans, décédé le 06 février 2023 à Billom

MOSNAT Noëlle épouse SAINT-ROCH, 94 ans, décédée le 04 mars 2023 à Saint-Jean-d'Heurs

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Éclairage public

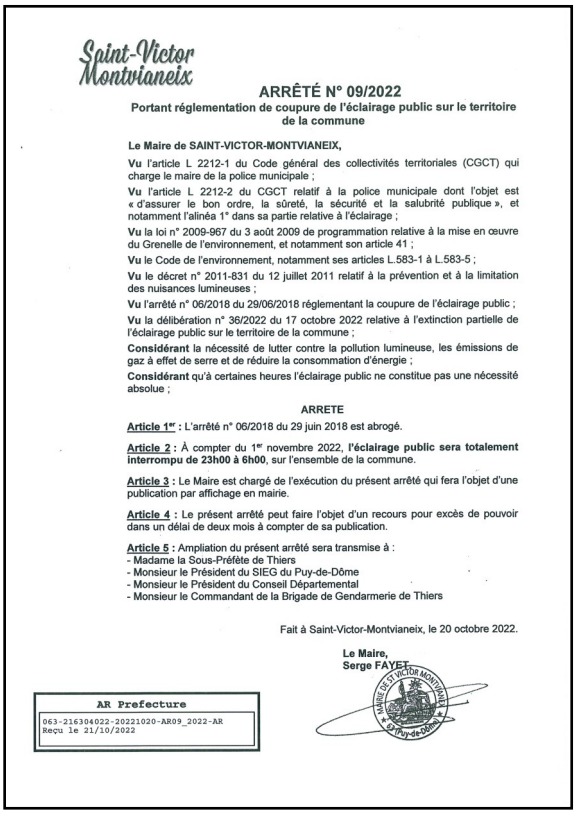

Saint-Victor Montvianeix

ARRÊTÉ N° 09/2022

Portant réglementation de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Le Maire de SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX,

Vu l'article L 2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le maire de la police municipale ;

Vu l'article L 2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

Vu le décret n° 2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

Vu l'arrêté n° 06/2018 du 29/06/2018 réglementant la coupure de l'éclairage public ;

Vu la délibération n° 36/2022 du 17 octobre 2022 relative à l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune ;

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie ;

Considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

ARRETE

Article 1er : L'arrêté n° 06/2018 du 29 juin 2018 est abrogé.

Article 2 : À compter du 1er novembre 2022, **l'éclairage public sera totalement interrompu de 23h00 à 6h00**, sur l'ensemble de la commune.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication par affichage en mairie.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Madame la Sous-Préfète de Thiers
- Monsieur le Président du SIEG du Puy-de-Dôme
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thiers

Fait à Saint-Victor-Montvianeix, le 20 octobre 2022.

Le Maire,
Serge FAYET

AR Prefecture
063-216304022-20221020-AR09_2022-AR
Reçu le 21/10/2022

La municipalité a la volonté d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie.

En 2016, une réflexion a été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre, la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Suite à cela des travaux de réfection et de mise en conformité de l'éclairage public ont été engagés afin de supprimer des foyers lumineux et d'installer les horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées par la coupure nocturne. Ainsi, la coupure nocturne de 23h à 5h a été mise en place à compter du 1er juillet 2018, par l'arrêté n° 06/2018 du 29/06/2018 réglementant la coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Quatre ans après sa mis en place, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Le conseil municipal a donc décidé, par délibération n° 36/2022 du 17/10/2022, de modifier les horaires de coupure nocturne de l'éclairage public. Ainsi, depuis le 1er novembre 2022 l'éclairage public est éteint sur l'ensemble du territoire de la commune de 23h à 6h. M. le Maire a formalisé cette décision par l'arrêté n° 9/2022 (ci-dessus)

TRAVAUX

Réaménagement du cimetière

Notre cimetière est déjà bien vieux et a connu déjà deux extensions, l'une au XIX^{ème} siècle, l'autre dans les années 1970 lors de la démolition du presbytère qui a permis d'annexer le petit parc qui l'entourait. Il n'y a, désormais, plus aucune place disponible à la vente.

Par contre, chacun a pu constater le triste état d'abandon de nombreuses tombes, ainsi que du terrain commun (autrefois dit « fosse commune »). Ces premiers emplacements étant des concessions à perpétuité, ils restent la propriété des descendants du fondateur du tombeau, chacun de ceux-ci a le droit de s'y faire inhumer ainsi que leurs conjoints. Cependant, de nombreuses familles se sont éteintes ou les descendants sont partis dans d'autres régions, parfois même sans se souvenir où sont enterrés leurs ancêtres. Pour pallier cet état, il existe une procédure de reprise de ces emplacements, notablement allégée. La commune s'est engagée dans cette voie et va, progressivement, reprendre ces emplacements afin de pouvoir disposer de concessions à vendre. Les ossements, lorsqu'il en sera retrouvé, seront déposés dans un ossuaire avec les indications de la provenance.

Pendant le temps de la procédure (qui dure un an), un petit panonceau sera accroché à la tombe et permettra à tout un chacun de faire valoir ses droits. Le délai écoulé, il ne sera plus possible de disposer de l'emplacement. En ce qui concerne le terrain commun, une étude de réaménagement est en cours.

Travaux d'éclairage public

Suite aux épisodes de grêles du mois de juin 2022, plusieurs candélabres ont été dégradés. Le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63) - anciennement S.I.E.G du Puy-de-Dôme - nous a transmis une devis estimatif du coût des réparations s'élevant à 3 700 € HT dont 50 % seront pris en charge par TE63. Le conseil municipal a approuvé l'avant projet de ces travaux de réfection de l'éclairage public.

Par ailleurs, toujours dans un soucis d'économies d'énergie, le TE63 a proposé à la commune un programme d'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public. Ces travaux, d'un montant estimatif de 9 200 € HT, consistent à remplacer un certain nombre de cellules photosensibles et d'horloges vétustes par des horloges « dernière génération ». Les études menées démontrent un gain sur le temps d'allumage de 5 à 6 % et donc un gain de consommation d'électricité.

Ce programme mené à l'échelle de son territoire d'action par TE63 avec le soutien de France Relance est financé dans les conditions suivantes :

- France Relance à hauteur de 70 % du montant HT des travaux,
- TE63 à hauteur de 20 % du montant HT des travaux et prise en charge de la TVA,
- La commune à hauteur de 10 % du montant HT des travaux, soit 920 €.

Le conseil municipal a approuvé l'avant projet de ces travaux d'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public, par délibération n° 6/2023 du 13/02/2023.

DECLARATION

Obligation déclarative sur impots.gouv.fr

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, **une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place**.

En tant que propriétaire, vous devez pour chacun de vos locaux indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies, mais vous devez vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, consulter l'espace « Gérer mes biens immobiliers » **du site** impots.gouv.fr. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Budget Principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère générale	**68 493.86€**	Atténuations de charges	**2 619.00 €**
Charges de Personnel	**124 906.36 €**	Produits des services	**3 229.58 €**
Atténuations de produits	**8 994.00 €**	Impôts et taxes	**171 020.89 €**
Autres charges de gestion courante	**52 878.07 €**	Dotations et participations	**160 747.94 €**
Charges financières	**1 111.08 €**	Autres produits de gestion courante	**6 066.68 €**
Charges exceptionnelles	**300.00 €**	Produits exceptionnels	**2 291.06 €**
Opérations d'ordre	**734.12 €**	Opérations d'ordre	**0.00 €**
TOTAL	**257 417.49€**	**TOTAL**	**345 975.15 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :
Les dépenses d'investissement se sont élevées à 157 013.42 €

Les principaux investissements de l'année 2022 ont été les suivants :

Travaux de voirie - Programme 2022	107 343.30 €
Réfection toiture église	17 234.40 €
Travaux divers bâtiments communaux	3 663.21 €
Étude aménagement cimetière	3 601.75 €
Remplacement poteau incendie à Roddier	2 819.07 €
Restauration registres paroissiaux	1 908.00 €
Acquisition panneaux de signalisation	1 719.42 €

Recettes :
Les recettes d'investissement se sont élevées à 122 182.34 €

Les principales recettes d'investissements de l'année 2022 ont été les suivantes :

Excédents de fonctionnement capitalisés	65 000.00 €
FCTVA	30 122.00 €
Taxe d'aménagement	3 794.64 €
Subventions d'équipement	22 530.96 €

Budget SMGF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère générale	**376.35 €**	Produits des services et ventes	**0.00 €**
Autres charges de gestion courante	**1 173.58 €**	Dotations et participations	**6 500.00 €**
Charges financières	**28.53 €**		
TOTAL	**1 578.46 €**	**TOTAL**	**6 500.00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : Emprunt pour 2 270.89 €
Recettes : Excédent de fonctionnement reporté pour 954.72 €

BUDGET PRIMITIF 2023

Budget Principal (passage en M57)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	**174 535.64 €**	Atténuations de charges	**2 000.00 €**
Charges de personnel	**133 900.00 €**	Produits des services	**2 590.00 €**
Atténuations de produits	**9 800.00 €**	Impôts et taxes	**178 242.00 €**
Autres charges de gestion courante	**51 072.00 €**	Dotations et participations	**145 488.37 €**
Charges financières	**1 007.15 €**	Autres produits de gestion courante	**7 665.00 €**
Charges spécifiques	**100.00 €**	Produits spécifiques	**0.00 €**
Dotations au provisions	**30.00 €**	Opérations d'ordre	**0.00 €**
Opérations d'ordre	**60 700.32 €**	Résultat reporté	**95 159.74 €**
TOTAL	**431 145.11€**	**TOTAL**	**431 145.11€**

Produit attendu en matière de fiscalité :

Taxe sur le foncier bâti : 96 026 €

Taxe sur le foncier non bâti : 65 996 € - 22 837 € (contribution coefficient correcteur) = 43 159 €

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16 557 €

Les dotations de l'Etat :

Les dotations de l'Etat s'élèvent à environ 110 800 €.

Soit une hausse de 1.1 % par rapport à 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant Budget Primitif 2023 = 200 288.20 €

Dépenses :

Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Mise à jour tableau classement de voirie
- Travaux d'éclairage public
- Aménagement cuisine à La Grange
- Remplacement poteaux incendie défectueux
- Panneaux de signalisation pour l'adressage
- Réaménagement du cimetière communal
- Restauration registres état-civil

Etat de la Dette : Capital restant dû au 01.01.2023 = 185 895.02 €

Recettes :

Les principales recettes d'investissements attendues sont les suivantes :

Excédents de fonctionnement capitalisés	50 000 €
FCTVA	22 363 €
Subventions d'équipement	47 412 €

VIE ASSOCIATIVE

CÉRÉMONIE

11 NOVEMBRE 2022

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a repris ces activités, le dimanche 05 mars dernier avec le retour de l'Aligot-Saucisse à manger sur place ou à emporter.

Ce ne sont pas moins de 190 repas qui ont été servis, dans une belle ambiance : les musiciens des « Wanki » nous ont invités au voyage avec des airs venus du Pérou et de la Cordillère des Andes durant l'apéritif, ce qui a permis aux plus mélomanes de pousser la chansonnette. Merci à Orlando et ses amis musiciens !

De nouvelles recrues ont fait leurs premiers pas pour cette manifestation, et nous les en remercions. Si d'autres personnes veulent nous rejoindre, les dates des réunions du Comité seront transmises à la mairie qui les communiquera par mail.

Nos prochaines manifestations :

Le 24 juin	Fête de la musique
Le 29 juillet	Marché Gourmand
Le 21 octobre	Les Cucurbitacées

Le Club rural

Depuis le 1er janvier, à leur demande, les membres du Club Rural et en accord avec M. le Maire, se retrouvent tous les mardis après-midi, et ce jusqu'à la fin du mois de mars. Ensuite, nous reprendrons le rythme du 1er et 3ème mardi de chaque mois jusqu'à la fin septembre.

De nouveaux membres ont été accueillis pour venir partager des moments de convivialité bien appréciés.

Le 10 janvier, les parties de belote, Triomino, Chromino… ont animé le début de l'après-midi, avant l'arrivée de M. le Maire et de notre secrétaire de Mairie afin de savourer la traditionnelle galette des Rois de la boulangerie Carvalho de St-Rémy.

Le dimanche 29 janvier, nous nous sommes retrouvés à la Salle des Fêtes de Chabreloche pour assister au spectacle "IT CAN THEATRE", joué par le groupe "Lazzi Serpolet Théâtre", que nous avons tous apprécié. À la fin du spectacle, nous avons partagé un moment convivial en dégustant des pâtisseries préparées par les équipes de la commune de Chabreloche.

Une nouvelle fois, le Club a perdu un de ses adhérents. Daniel SAUVAGNAT nous a quitté le 22 janvier.

VIE ASSOCIATIVE

Amicale Laïque

L'Amicale Laïque de Pitelet a organisé son arbre de Noël **samedi 18 décembre 2022** à la salle des fêtes du village. Chacun a apporté une entrée ou une bouteille et une de nos amicalistes a cuisiné le plat principal. Une tradition qui perdure même si nous n'avons plus d'école depuis 23 ans déjà, et peu de petits à l'amicale : 3 cette année. Nous avons passé une bonne soirée autour des jeux de cartes et des jeux de société.

Samedi 21 janvier, un après-midi jeux de société et galette des rois avait été prévu; cependant une abondante et constante chute de neige a découragé de nombreuses personnes. Seuls les plus proches sont venus à pied et c'est donc une quinzaine de personnes qui se sont retrouvées autour des 3 galettes faites par Nathalie et Kiki, avec bouteilles de cidre. Nos petits rois et reines étaient ravis. L'après-midi s'est prolongé jusqu'à 19h avec la belote pour certains et des petits jeux de société, comme le « 6 qui prend », le « Skyjo », la « Bonne paie » pour d'autres.

Samedi 12 mars, nous avons fait un fougard pour Emilie et Olivier, jeunes mariés du village, en invitant tout le village et quelques habitants, les plus proches à se joindre à nous.
Bien que la pluie ait été au rendez-vous dès le matin, quatre courageux ont quand même réussi à aller chercher des branches et à tout installer l'après-midi. Je les remercie beaucoup ! Les roses ont été confectionnées un après-midi entre voisines du village, certaines ont appris à les faire car c'est une tradition qui ne se fait pas partout et qui se perd malheureusement.

Vers 20h, Emilie et Olivier, après un petit tango et malgré une assistance réduite, ont allumé le feu lors d'une petite accalmie , non sans mal vue l'humidité.
Puis autour du feu, les paniers de guenilles préparés par nos soins ont été distribués. Enfin après une bonne saucée, nous sommes vite allés nous mettre à l'abri à la salle devant un bon vin chaud. La soirée s'est terminée vers 22h30.
Peut-être un des derniers fougard de l'amicale car plus assez de monde pour organiser de telles choses.
Manifestations à venir : Le **Bal de Pâques**, dimanche 09 avril 2023 avec la sono VIBRASON

NOUVEAUTÉS

Nature et Jardins
Anthony BEAL
Elagage Espaces Verts
06 68 93 50 67
anthonybeal63@hotmail.com
Siret : 914 120 993 00011

Kiki Kréation 63

Je me suis installée fin février 2022 en tant qu'artiste-auteur. L'idée est venue quand j'ai trouvé des pots de fleurs de ma maman dans la cave qui ne servaient plus.

J'ai donc commencé d'en peindre pour moi en faisant différents personnages. Puis, petit à petit, j'ai trouvé beaucoup d'idées sur internet, et voila de quelle façon j'ai commencé mon activité à la maison.

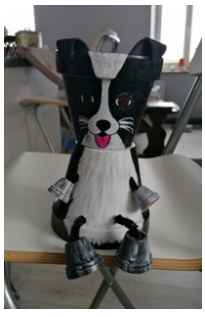

Si vous avez des petits cadeaux à faire, anniversaire, fête des mères, des pères ou autre, ou juste pour vous, vous faire plaisir, consultez ma page Facebook, **kikikreation63** ou contactez-moi au **06.31.38.57.82.**

Colis de Noël

Cette année encore, les personnes âgées de plus de soixante-dix ans et inscrites sur la liste électorale ont pu bénéficier d'un colis de comestibles peu avant Noël. Les personnes en maison de retraite n'ont pas été oubliées et ont, elles, eu un colis plus personnalisé.

Il est regrettable que certaines personnes n'aient pas daigné ouvrir leur porte aux membres du CCAS et ne soient pas venues retirer leur colis à la mairie. Si les personnes concernées ne souhaitent pas recevoir de colis, merci d'en faire part à la mairie qui les retirera de la liste des bénéficiaires.

Collecte des déchets verts

Le printemps et l'automne font souvent poser cette question : que faire des déchets verts ?

Nous envisageons la possibilité de mettre en place un point de collecte dans différents secteurs de la commune avec la possibilité de récupérer le « broyat » qui en résultera. Une petite enquête vous sera adressée prochainement dans vos boites aux lettres afin d'envisager ou non la mise en place ce projet.

Déchets sauvages

Nous avons la chance de vivre dans un environnement très naturel qui fait la joie à la fois des habitants et des promeneurs. Malheureusement, ce cadre est souvent gâché par les déchets déposés ça et là par des promeneurs indélicats ou par des habitants peu scrupuleux. Il est rappelé que les décharges sauvages sont interdites et susceptibles d'amendes.

La neige à Saint-Victor-Montvianeix

Pitelet

Suite à notre « appel » via les informations mairie adressées par mail aux administrés, voici comme promis, un petit éventail des créations réalisées par vos soins.

Nous remercions vivement ceux qui ont joué le jeu et nous ont transmis leur plus belle photo !

La Vernelle

Le Bourg

La Trappe

Concerts de Vollore 2023

Les « ***Concerts de Vollore*** » est l'un des plus anciens festivals organisés dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Premier festival créé en 1978 dans le Puy-de-Dôme, les ***Concerts de Vollore*** sont devenus une destination de choix pour de nombreux mélomanes.

La programmation, alliant le grand répertoire et la découverte de nombreuses œuvres méconnues ou oubliées, fait la part belle aux plus grands interprètes actuels de la musique classique et aux jeunes talents de notre région.

Programmation de ce 46ème Festival

Date	Lieu	Ensemble
Samedi 8 juillet à 20h30	église de Saint-Rémy-sur-Durolle	Trio Zadig (Classique)
Dimanche 9 juillet à 18h	église Les Salles	« Vocacello », Trio Voix Cello Accordéon (Classique)
Mardi 11 juillet à 20h30	église de Palladuc	Pierre Genisson en trio (Classique)
Vendredi 14 juillet	église de Vollore-Ville à 17h	« Trio Célébration » avec William Sabatier au Bandonéon (Musique du monde)
	Château de Vollore-Ville à 20h30	« Trio Victoria » avec Raphaëlle Moreau (Classique)
	Vollore-Ville	Déambulations (Jazz)
Samedi 15 juillet à 20h30	Sermentizon	Quatuor avec piano avec David Haroutunian (Classique)
Dimanche 16 juillet à 17h	église de Celles-sur-Durolle	soirée Schubertiades : Chœur régional + Quatuor Yako + Alice Ungerer (Classique)
Mardi 18 juillet à 20h30	église de Vollore-Montagne	Guillaume Dechassy et Irina de Baghy (Jazz)
Jeudi 20 juillet à 20h30	salle des fêtes de Puy-Guillaume	« Les Emirs » (Musique du monde)
Samedi 22 juillet à 20h30	Courpière	Récital de piano Abdel Rhaman el Bacha (Classique)
Dimanche 23 juillet à 18h	**église de Saint-Victor-Montvianeix**	**Duo Aurélienne Brauner et Fanny Robillard, duo violoncelle et violon (Classique)**
Mardi 25 juillet à 20h30	église de Sainte-Agathe	Duo Con Fuoco (Classique)
Jeudi 27 juillet à 20h30	Viscomtat	Soul Sérénade (Jazz)
Samedi 29 juillet à 20h30	église d'Arconsat	Quatuor avec piano avec Célia Oneto Ben Saïd (Classique)
Dimanche 30 juillet à 18h	Collégiale à Thiers	Concert de l'Hostel Dieu et Stefan Plewniakctuor, violoniste chef de l'Orchestre Royal de Versailles (Baroque)

ESPACE VTT MASSIF DES BOIS NOIRS

Une année dynamique pour l'association !

Pour la 20ème édition de la « Bois Noirs Oxygène », sous un temps pluvieux et maussade, la randonnée VTT, labellisée « RANDO d'OR » depuis 7 années consécutives (parmi 18 dans toute la France) a attiré un peu moins de 350 participants venus de l'ensemble de l'Hexagone pour s'élancer sur les 6 circuits de randonnées allant de 10 à 100km et sur le circuit d'Enduro, balisés depuis la station de Chalmazel.

La veille, sous une fin de journée radieuse, ce sont 15 pratiquants, munis de leurs éclairages, qui se sont élancés sur la sortie gratuite semi-nocturne encadrés par les membres du VTT Club des Bois Noirs dans les environs de la station.

Malheureusement le dimanche, une météo pluvieuse et brumeuse vient perturber la bonne organisation de l'évènement mais il en fallait plus pour décourager les 87 bénévoles mobilisés pour l'occasion aux inscriptions, aux ravitaillements, au débalisage et autres, véritable fer de lance d'une bonne organisation qui a ravis l'ensemble des participants dont la plupart reviendront l'année prochaine.

À savoir, c'est la commune d'Arconsat, capitale mondiale de la saucisse de choux, qui accueillera la 21ème édition de la « Bois Noirs Oxygène » les 24 et 25 juin 2023.

Destination Grand Air :

Juillet 2022 : Inauguration du Nouvel Espace VTT « Montagne et Plaine du Roannais », composé de 6 points de départ, 19 circuits pour un total de 927km balisés.

Nous étions présents du 6 au 9 octobre 2022 sur le Salon du Roc d'Azur à Fréjus « la plus grande manifestation de VTT au monde » avec les quatre offices du tourisme, Vichy Destination, Roannais tourisme, office du Tourisme Loire forez et La maison du tourisme en Livradois Forez. Véritable exploit d'avoir réuni ces quatre structures pour la promotion de Destination Grand Air.

Avec un stand au milieu de l'allée centrale du salon, nous avons mis en lumière nos Espaces VTT et notre territoire. Au total, 450 contacts ont été renseignés sur ce stand. Jeudi, vendredi et samedi ont été de belles journées avec en moyenne 130 contacts. Dimanche, la journée habituellement la plus fréquentée, a été plus calme à cause de la météo capricieuse. 450 personnes venues de la France entière ont été accueillies et renseignées sur l'espace VTT le plus grand de France. Nous constatons une forte présence de visiteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et quelques personnes venues d'Italie et de Suisse. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour 2023 !

Enfin, pour concrétiser le travail de plusieurs années, une réunion s'est déroulé le 19 octobre dernier à Roanne. Les Élus de toutes les collectivités concernées ont validé le lancement d'une étude pour une analyse des structures en place, l'élaboration d'un schéma de structuration de l'offre et d'une stratégie de marketing pour Destination Grand Air.

Destination Grand Air, c'est maintenant quatre Espaces VTT/FFC : Bois Noirs, Ambert-Crêtes du Forez, Vichy Montagne Bourbonnaise et Montagne et Plaine en Roannais.

Avec 150 circuits et 3 730 kilomètres labellisés par la Fédération Française de Cyclisme, il est définitivement le plus grand Espace VTT/FFC de France !

Infos: www.boisnoirs.fr et https://destinationgrandair.com/

ADIL

Pour toutes vos questions juridiques ou techniques sur le logement

Contactez le guichet unique gratuit et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme

Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.

Des **permanences** sont organisées sur le département.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org **www.adil63.org**

LE COIN DES ENFANTS

Fiche tuto POUSSINS DE PAQUES

offert par HUGO L'ESCARGOT

Matériel:

- Rouleau de papier toilette
- Peinture jaune
- Pinceau
- Ciseaux
- Plumes
- Papier orange et jaune
- Yeux mobiles
- Colle

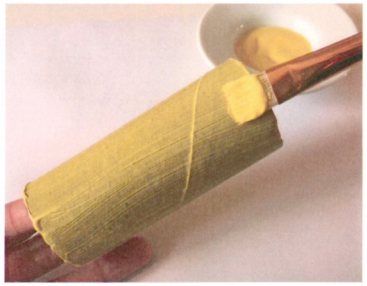

Peindre le rouleau de papier toilette

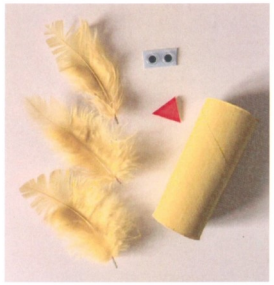

Plier et découper le papier en triangle

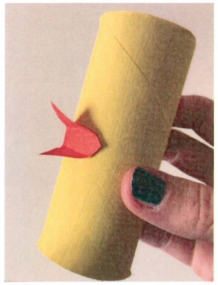

Coller le bec sur le rouleau

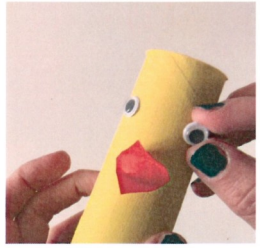

Puis les yeux...

Puis coller

... La crête

Puis les plumes dans le dos

Cacher avec un rond jaune

Et Voilà!

Création Valérie Lavallé pour www.hugolescargot.com

AGENDA

Avril 2023

Samedi 08 — Ciné Parc à La Grange, à 15h00 :

• **Maurice** de Toby Genkel, Florian Westermann
(Animation, Aventure - à partir de 6 ans)
Maurice le chat fabuleux arrive dans une nouvelle ville, avec ses compères les rats. Un seul but : arnaquer tout le monde, puis ronronner sur un confortable tas de pièces d'or. Mais, à leur arrivée, des événements mystérieux et magiques troublent leur plan. Rien ne se passe comme prévu et ils décident de mener l'enquête. Démarre alors une grande aventure pour cette petite bande bien poilue !

à 20h30 :

• **Divertimento** de Marie-Castille Mention-Schaar
(Drame, Biopic - Adultes et adolescents)
À 17 ans, Zahia Ziouani rêve de devenir cheffe d'orchestre. Sa sœur jumelle, Fettouma, violoncelliste professionnelle. Bercées depuis leur plus tendre enfance par la musique symphonique classique, elles souhaitent à leur tour la rendre accessible à tous et dans tous les territoires. Alors comment peut-on accomplir ces rêves si ambitieux en 1995 quand on est une femme, d'origine algérienne et qu'on vient de Seine-Saint-Denis ? Avec détermination, passion, courage et surtout le projet incroyable de créer leur propre orchestre : Divertimento.

Dimanche 09 — Bal de Pâques de l'Amicale Laïque, salle de Pitelet
Samedi 29 — Ciné Parc à La Grange, à 20h30, **La Syndicaliste**

Mai

Lundi 08 — Commémoration de la victoire de 1945, à 8h45 au Monument aux Morts
Jeudi 18 — 54ème Rallye de la Coutellerie et du Tire-bouchon
Samedi 20 — Ciné Parc à La Grange, à 20h30

Juin

Samedi 10 — Ciné Parc à La Grange, à 20h30
Samedi 24 — Fête de la Musique, par le Comité des Fêtes à La Grange

Juillet

Samedi 1er — Ciné Parc à La Grange, à 20h30
Vendredi 07 — Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, à 18h à La Grange
Samedi 22 — Ciné Parc à La Grange, à 20h30
Dimanche 23 — Concerts de Vollore à 18h à l'église
Vendredi 28 — Concert « Les Rêveries de Saint-Victor à Montvianeix », à 18h à l'église
Samedi 29 — Marché Gourmand, par le Comité des Fêtes à La Grange

Août

Samedi 12 — Ciné Parc à La Grange, à 20h30

Septembre

Samedi 16 — Journée Européenne du Patrimoine, Le Bourg
Dimanche 17 — Journée Européenne du Patrimoine, Le Bourg
Samedi 23 — Ciné Parc à La Grange, à 20h30

Octobre

Samedi 14 — Ciné Parc à La Grange, à 20h30
Samedi 21 — Fête des Cucurbitacées, par le Comité des Fêtes à La Grange